

Plan d'action local 2025-2026



PRIORITÉ LOCALE 1 : LA GOUVERNANCE - Elle est assurée par l'assemblée générale et le comité de direction soutenue par le conseil des présidents et les différents comités.

OBJECTIFS	MOYENS	OUI	NON	SUIVI/DÉCISION
		25-26		
Développer une gouvernance plus démocratique et plus représentative.	Participation de la présidence et des membres du CD à des comités de l'AQDER provinciale	x		Gilles Lemay au comité des communications Nicole Leblanc soutien au comité des assurances
	Participation au CA de l'ADEL	x		
	Poursuite du modèle participatif de l'assemblée générale	x		Lors de L'AG du 3 octobre 2025
	Utilisation de la plate-forme Zoom en assemblée générale afin de maximiser la participation	x		La possibilité est toujours offerte lors de ces rencontres.
	Recruter des membres pour la composition du comité de direction	x		Nous avons recruté Micheline Bourque au poste de secrétariat en décembre

PRIORITÉ LOCALE 2 : VIE ASSOCIATIVE - Cette priorité s'actualise principalement par des activités sociales et culturelles.

OBJECTIFS	MOYENS	OUI	NON	SUIVI/DÉCISION
		25-26		
Favoriser la vie associative de notre section	Réalisation d'un sondage sur les intérêts des membres	x		Réalisé lors des ateliers de l'AG du 3 octobre 2025
	Présentation de conférences sur des sujets d'intérêt		x	
	Offrir des activités sociales à différents moments au cours de l'année	x		
	Organisation de rencontres virtuelles pour rejoindre plus de membres qui ne peuvent pas se déplacer	x		Lors de l'AG du 3 octobre 2025
Veiller au mieux-être des membres	Promouvoir l'importance de la prévention en santé physique, mentale et cognitive par le biais de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication de capsules d'information ▪ Présentation de sites ou de liens qui font la promotion de ces volets 	x		
		x		Via les rubriques du Bonheur
	Envoi de cartes d'anniversaire	x		
	Envoi de souhaits et dons lors d'événements (décès)	x		

PRIORITÉ LOCALE 3 : FINANCES – La gestion financière des cotisations de la section locale constituent le principal dossier de cette priorité.

NOTE : Les assurances, l'indexation et nos régimes de retraite sont sous la responsabilité d'un comité au niveau provincial.

OBJECTIFS	MOYENS	OUI	NON	SUIVI/DÉCISION
		25-26		
S'assurer de diffuser l'information dans le dossier des assurances	Désignation d'une personne responsable de ce dossier dans notre section	X		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir les membres informés ▪ Répondre aux questions des membres ▪ S'assurer de transmettre les préoccupations des membres au comité provincial 	X		
Assurer une bonne gestion financière	Gestion des dépenses et des entrées efficaces – gestion mensuelle	X		
	Attribution rigoureuse des sommes aux différents postes	X		
	Mise en place d'un comité de vérification local et respect des recommandations au besoin	X		
	Envoi des états financiers locaux à l'AQDER provinciale	X		

PRIORITÉ LOCALE 4 : COMMUNICATION – Elle se concrétise par la transmission de l'information provenant de la section locale et de l'AQDER provinciale (courriels, envois postaux, autres échanges).

OBJECTIFS	MOYENS	OUI	NON	SUIVI/DÉCISION
		25-26		
S'assurer que les membres soient tenus informés tant au niveau local que provincial	Publication du Trait d'Union à quelques reprises	x		<i>Au moins une fois par année</i>
	Publication d'un Trait d'Union Express au besoin pendant l'année	x		
	Envoi des <i>InformAQDER</i> et toutes autres informations	x		
	Transmission des procès-verbaux du CD	x		
	Transmission par la présidence d'informations en présence des membres et communiqués au besoin	x		
	Rédaction d'un plan d'action et reddition de comptes	x		
Maintenir et promouvoir l'utilisation de notre site WEB	Publication de la rubrique du Bonheur	x		<i>Envoi fait au moins 3 fois par année</i>
	Publication des informations concernant les activités à venir	x		
	Actions à venir concernant le site WEB			

PRIORITÉ LOCALE 5 : RELÈVE ET MEMBRARIAT – Le recrutement et l'accueil des nouveaux membres constituent le principal dossier de cette priorité.

OBJECTIFS	MOYENS	OUI	NON	SUIVI/DÉCISION
		25-26		
Établir et maintenir des liens avec l'ADEL	Présence et siège au CA de l'ADEL	x		
	Collaboration et participation à l'organisation d'activités	x		
Prendre contact avec les futurs retraités	Invitation à une rencontre locale d'information	x		
	Révision de la communication aux futurs retraités en vue de les inviter à collaborer et à participer aux rencontres			À venir